



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Budget : services extérieurs

Question écrite n° 7333

Texte de la question

Mme Muguette Jacquaint attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, sur les conséquences des suppressions de postes dans les services fiscaux du département de la Seine-Saint-Denis. En effet, ces services subissent depuis plusieurs années des réductions d'effectifs : 75 emplois supprimés depuis 1985, dix autres suppressions sont prévues au budget 1989. Elles affecteraient gravement l'organisation et le fonctionnement des relations avec le public cadastral. Elles remettent en cause la qualité d'accueil mais aussi détériorent les conditions de travail de l'ensemble du personnel. En conséquence, elle lui demande de prendre toutes les mesures nécessaires à l'annulation de cette disposition mettant en danger le service public.

Texte de la réponse

Reponse. - Les effectifs de la direction des services fiscaux de la Seine-Saint-Denis ont été déterminés, comme pour les autres directions, en fonction du niveau de ses charges et de son degré d'informatisation. Cela étant, la date d'effet de deux des dix suppressions décidées dans ce département pour 1989 a été différée. Pour faire face à ses missions, alors que ses charges augmentent, la direction générale des impôts mène une politique active de modernisation des services et de simplification des tâches. C'est ainsi, notamment, que l'informatisation des services du cadastre et du recouvrement se poursuit activement, que celle des centres des impôts vient d'être engagée et que celle des conservations des hypothèques, du plan cadastral et des services de la viticulture ont été inscrites parmi les premières priorités du schéma directeur. Le développement de l'informatique s'accompagne de la mise en place de nouvelles méthodes de travail qui visent à rationaliser les travaux d'assiette et de contrôle et à moderniser les relations avec les collectivités locales pour l'établissement des impôts locaux. Des reorganisations de structures sont également intervenues ; d'autres sont en expérimentation ou à l'étude. Elles tendent à utiliser plus efficacement les moyens disponibles en tenant compte des besoins des usagers. Toutes ces mutations s'accompagnent d'un effort très important de formation professionnelle. Cette politique active de modernisation permettra de responsabiliser et de motiver les personnels, d'améliorer leurs conditions de travail et d'accroître sensiblement la qualité des services rendus aux usagers et aux collectivités locales dans le domaine fiscal et foncier.

Données clés

Auteur : [Mme Jacquaint Muguette](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7333

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 décembre 1988, page 3798